

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
9820.00.00	Articles retournés ou Canada après avoir été exportés pour être réparés aux termes d'une garantie	Droit sur la valeur de l'article	A
9823.00.00	Échantillons commerciaux importés temporairement aux fins d'exposition ou de démonstration	Remise de droits en vertu du Décret de remise sur les échantillons commerciaux cautionnement requis	D Élimination du cautionnement